

## Brevets—Loi

avant d'investir au Canada par crainte de se faire couper l'herbe sous le pied.

Les activités de recherche et de développement sont faibles au Canada et on y découvre très peu de médicaments. Je suis allé la semaine dernière à l'Université de Montréal adresser la parole à des membres du département de pharmacologie. Un des professeurs avait découvert un nouveau médicament qui présentait à son avis une certaine valeur thérapeutique. Il l'a cependant fait breveter aux États-Unis. Il n'a pas fait breveter sa découverte au Canada parce qu'il ne voulait pas la voir exploiter par quelqu'un d'autre à son détriment. J'ai parlé également avec un nouveau professeur qui venait de France où il avait travaillé pour une société pharmaceutique; il s'agissait d'une société française, non d'une multinationale. Quand cette dernière découvre un nouveau médicament, elle donne une licence à des sociétés d'autres pays pour en faire la mise en marché. Il m'a dit qu'elle n'accordait pas de licences à des sociétés établies au Canada parce qu'elle ne voulait pas perdre sa technologie à cause du manque de protection.

On découvre de nouveaux médicaments qui pourraient contribuer à guérir de nos malades, mais ils ne sont pas mis sur le marché et nos malades canadiens ne peuvent en bénéficier à cause de notre Loi sur les brevets. Si les députés de l'opposition étaient ici pour écouter les malades canadiens et s'ils se préoccupaient vraiment de leur sort ce serait un aspect de la question dont ils tiendraient compte. Combien de médicaments ne sont pas vendus au Canada ou tardent à être mis en vente chez nous, à cause de notre législation sur les produits pharmaceutiques? A combien cela se chiffre-t-il?

Je me trouvais à l'Université de l'Alberta la semaine dernière. J'ai rencontré là un jeune biochimiste brillant qui, sauf erreur, accomplit un travail fort intéressant dans le domaine pharmacologique. Il n'a pu trouver au Canada les fonds nécessaires à ses recherches ni intéresser une entreprise canadienne à financer ses travaux de recherches, car à quoi bon quand on ne peut en faire breveter les résultats? Il s'est donc mis en rapport avec une entreprise japonaise qui a financé ses travaux. Elle lui a versé, entre autres, 80 000 \$ pour acheter les droits sur son invention qu'elle a revendus 15 millions de dollars à la société Cyanamid, aux États-Unis. Voilà donc une découverte effectuée par un scientifique canadien, dans une université canadienne, qui va enrichir une entreprise japonaise, à cause de notre législation sur les brevets.

Combien de députés de l'opposition ont inclus ces chiffres dans leurs calculs? A combien cela se chiffre-t-il? Que peut-on dire d'un pays qui instruit de brillants jeunes scientifiques mais leur dit, en somme, de ne pas effectuer des travaux de recherche au Canada dans le domaine en question car les résultats ne bénéficieront d'aucune protection? Ou encore les invite, s'ils désirent poursuivre leurs recherches au Canada, à se trouver une entreprise japonaise intéressée? Juste Ciel, comment pouvons-nous conserver un tant soit peu d'estime pour nous-mêmes en continuant d'agir ainsi?

Il y a bien des anecdotes à ce sujet. M. de Bold, qui travaille à l'heure actuelle à l'Université d'Ottawa a découvert, alors qu'il était à l'Université Queen's, une hormone naturelle qui régularise la tension artérielle. C'est une découverte incroyable, qui lui a valu toutes sortes de récompenses et notamment

le *Manning Award*, récemment. Dans le numéro d'août 1986 du magazine *Saturday Night*, on disait notamment ce qui suit:

Il y a, en fait, bien des raisons pour lesquelles M. de Bold, l'Université Queen's et le Canada ne profiteront pas pleinement de cette découverte médicale. C'est surtout attribuable à l'absence d'une industrie pharmaceutique nationale solide et à une législation sur les brevets qui permet aux consommateurs d'acheter des produits génériques à bon prix, mais fait en sorte qu'il ne soit pas rentable pour les entreprises pharmaceutiques d'effectuer des recherches au Canada...

Voilà un autre cas d'un scientifique brillant, financé par les contribuables canadiens en tant que professeur d'université et chercheur, qui a réalisé une découverte fort importante dont le Canada ne retirera aucun avantage économique, à cause de notre législation sur les brevets.

Combien de députés de l'opposition en ont-ils tenu compte dans leur analyse des coûts et avantages? Pas un seul, monsieur le Président. Ils préfèrent tempêter au sujet du Conseil national de recherches et ainsi de suite, au lieu de reconnaître que leurs idées nuisent plus qu'on ne l'imagine à la recherche au Canada.

Voici une lettre d'un médecin de l'Hôpital pour enfants:

Je suis pédiatre et je suis en cours de formation en pharmacologie à l'Hôpital pour enfants; à ce titre, j'ai assisté dernièrement à la réunion annuelle de l'*American Society for Pharmacology and Experimental Therapeutics* à Baltimore. Je devais y présenter un mémoire sur des travaux de recherches exécutées dans notre laboratoire. J'ai été étonné par la qualité et la quantité des recherches effectuées et présentées par les entreprises pharmaceutiques. J'ai également remarqué que, bien que bon nombre des hommes de science et des médecins présents n'étaient pas Américains, la majorité des travaux étaient effectués aux États-Unis. Le défi est clair...

Il nous signale ainsi que, pour effectuer des travaux de recherche et de développement, nos hommes de science doivent se rendre aux États-Unis. Nous les formons. Je ne sais pas combien il en coûte au Canada pour former un médecin jusqu'au doctorat; j'imagine que c'est quelques centaines de milliers de dollars. Nous investissons donc de l'argent dans leur formation, mais ils vont ensuite poursuivre ailleurs leurs travaux de recherche et de développement. Si les députés de l'opposition s'intéressent sérieusement à la question des coûts, comme ils le donnent à entendre dans les questions qu'ils posent depuis quelques jours pendant la période des questions, qu'ils fassent donc entrer ces coûts dans leurs calculs. Qu'en coûte-t-il au juste au Canada?

A mon humble avis, si l'on examine objectivement notre proposition, on verra que nous avons mis sur pied un énorme mécanisme de poids et contrepoids pour nous assurer que le prix à la consommation des médicaments demeurera raisonnable. On verra que la mesure proposée aura des résultats en matière de recherche et de développement et aussi de création d'emplois.

● (1550)

**M. le Président:** J'informe à regret le ministre que son temps de parole est écoulé. Dans ces cas-là, la Chambre a souvent coutume de consentir à l'unanimité à accorder quelques minutes au ministre pour terminer son exposé.

**Des voix:** D'accord.

**M. Andre:** Monsieur le Président, je remercie la Chambre de son indulgence. Je croyais qu'aucune limite de temps ne s'appliquait au premier orateur. J'aurai très bientôt terminé.

Ce projet de loi protège les consommateurs étant donné qu'il y est prévu que le Conseil d'examen du prix des médicaments